

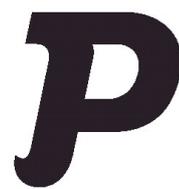
# SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

SNEP FSU REUNION  
Résidence les Longanis  
Bâtiment C appartement 4  
7 boulevard Mahatma Gandhi  
97490 SAINTE CLOTILDE  
0262 12 85 06  
snep.reunion@wanadoo.fr  
<http://blog.snep-reunion.org/>

N°46 – JUIN 2019



Dispensé de timbrage Saint Denis CTCC



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

## SOMMAIRE:

- Page 2 : édito
- Page 3&7 : bilan du mouvement intra 2019
- Page 8 : stages syndicaux 2018/2019
- Page 9 : bilan classe exceptionnelle
- Page 10 : à quoi sert le paritarisme ?
- Page 11&12 : fiche de syndicalisation



Déposé le:

**BONNES  
VACANCES  
A TOUTES  
ET TOUS**

# le collectif, c'est notre force



## **AVEC LE SNEP FSU J'AGIS !**

Directeur de la publication : Damien LAUDE  
CPPAP 0111 S 07871 , dépôt légal: août 2006. 4 numéros par an. Abonnement par cotisation annuelle  
Imprimé par Copy Run 4 bis rue Léopold Rambaud 97490 SAINTE CLOTILDE

Cette fin d'année scolaire est l'occasion pour le SNEP FSU Réunion de faire le bilan dans un contexte politique et social chargé.

L'un des temps forts fut évidemment le scrutin des Elections Professionnelles qui aura permis un renforcement du SNEP FSU en terme de représentativité, que ce soit au plan local ou national.

A la Réunion, en remportant 8 sièges sur 9 chez les PEPS, le SNEP FSU réalise un score historique avec 86.2% des suffrages, le meilleur, toutes Elections Professionnelles confondues. Ce résultat est la preuve de l'adhésion d'une large majorité de nos collègues à nos mandats. Il est également à mettre à l'actif de la traditionnelle mais néanmoins extraordinaire mobilisation de nos militants qui n'auront pas compté leurs efforts.

Dans un contexte de destruction de la Fonction Publique et du paritarisme, il nous apparaissait essentiel de conforter l'attachement des enseignants d'EPS à notre conception du paritarisme dont les fondamentaux sont l'équité de traitement, le respect des règles et la transparence.

Plusieurs stages syndicaux auront également été organisés regroupant près de 200 collègues soit plus d'un quart de la profession.

Autre point positif : la syndicalisation : avec 308 adhérents, soit près de 40% de la profession, le SNEP FSU progresse à nouveau cette année.

Si tous ces chiffres sont très positifs, notre activité syndicale doit sans cesse être questionnée pour permettre de faire vivre notre conception d'un syndicalisme de transformation sociale. Les nombreux jours de grèves et de manifestations, le mouvement des gilets jaunes (auquel la FSU Réunion s'est associé à partir de février) n'ont pas été suffisamment suivis pour contrer les projets gouvernementaux.

L'action syndicale aura permis quelques « bougés » sur le plan national notamment dans le premier degré, avec l'abandon du projet de création des Etablissements Publics des Savoirs fondamentaux. Dans le secteur sport, la forte mobilisation syndicale et des acteurs du monde sportif ont contraint le gouvernement à repousser son projet de détachement des cadres techniques.

Cependant, le rouleau compresseur gouvernemental n'a aucune raison de ralentir avec une Assemblée Nationale très majoritairement pro-Macron.

Par exemple, les formations obligatoires durant les congés et le recrutement par les CE avaient été abandonnés dans le projet de loi Blanquer. Ils reviennent pourtant « par la fenêtre » dans le cadre du projet de loi de réforme de la Fonction Publique.

C'est pourquoi il est fondamental de repenser notre mode de fonctionnement syndical qui, sans être obsolète, n'apparaît plus suffisant face à un pouvoir et une communication « habile » visant à masquer les véritables enjeux de toutes ces réformes : transformer les services publics en un secteur marchand dont la conséquence sera la généralisation des inégalités territoriales et sociales.

Quelles que soient les formes que prendront nos actions syndicales, rien ne pourra se faire sans militants à tous les échelons, de vos établissements jusqu'au bureau académique. L'exemple des collègues du collège Hyppolite Foucque en lutte depuis près de 2 ans face à une gouvernance autoritaire est actuellement un exemple de la nécessité d'un contre pouvoir syndical pour éviter ce type de dérives. Nous reviendrons vers vous à la rentrée pour vous inviter à participer au congrès départemental de la FSU de fin novembre.

En attendant, nous vous souhaitons de très bonnes vacances (bien méritées) et vous remercions pour votre fidélité au SNEP FSU.

Benoit Caquelard co-secrétaire académique

# SNEP INFO REUNION – SNEP INFO REUNION –

## BILAN DU MOUVEMENT INTRA

	2016-17	2017-18	2018 - 2019	REMARQUES
Nombre de demandeurs	154	129	161	
Mesures de carte scolaire	3	9	6	
Nombre de postes au mouvement	58	45	45	
Suppression de postes	8	13	11	2 TZR en moins
Départ à la retraite	15	15	17	
Nombre de créations	13	4	11	Dont 3 avec complément de service
Modifications proposées par le SNEP et validées en FPMA	5	4	11	2 créations et 9 améliorations
Taux de satisfaction	49%	41%	39.4%	
Postes vacants après mouvement	6	6	8	
Postes berceaux	0	0	0	Aucun support bloqué avant mouve-

Comme nous le dénonçons depuis plusieurs années, le calibrage ministériel n'est toujours pas à la hauteur des besoins; nous déplorons régulièrement l'absence de prise en compte de la situation locale. 8 postes restent à nouveau vacants à l'issue du mouvement intra académique. Le nombre de TZR diminue d'année en année. Il n'en reste plus que 13 sur toute l'Ile alors qu'il en faudrait 10% du volume des enseignants d'EPS pour faire face au besoin en remplacements.

L'académie de la Réunion est confronté à une dégradation du métier avec un recours toujours plus conséquent à des personnels précaires. Cette année ce sont plus de 70 contractuels qui ont été embauchés en EPS contre 55 l'an passé soit une progression d'environ

Le mouvement intra académique fait apparaître 6 mesures de carte scolaire et 21 postes à complément de service (dont certains sur deux communes différentes).

Le travail et l'expertise des commissaires paritaires du SNEP a permis la correction de 25% d'erreurs sur les vœux et barèmes mais aussi l'amélioration de 17.5% des mutations. Suite à nos interventions auprès du Secrétaire général, la réinjection d'un poste au lycée J. Hinglo qui avait retiré de la liste des postes vacants a généré 3 mutations supplémentaires.

Avec la disparition programmée des instances paritaires (CAPA, FPMA,...), tout ce travail ne pourra plus être effectué par vos élus et ouvrira la voie à tous les abus que le SNEP combat. Les décisions rectorales seront prises de manière opaque et arbitraire.

Le paritarisme est donc bien garant de l'équité de traitement entre collègues en même temps qu'il est force de proposition pour améliorer leurs situations. AUX ARMES ELECTORALES CITOYENS !

Carole Bestaux et Philippe Gérard,  
Commissaires paritaires

### A propos des postes spécifique SPEA

Soyons clair, si le SNEP FSU s'oppose la plupart du temps au profilage de postes, c'est qu'ils sont dans la majorité des cas un moyen de contourner les règles du mouvement pour obtenir une mutation en dehors de tout barème. C'est ce qu'on appelle un effet d'aubaine. En fonction de l'attractivité du poste, les répercussions sont plus ou moins importantes. Concrètement, un lycée du Sud ou de l'Ouest qui serait profilé n'aurait aucune difficulté à trouver de nombreux candidats. Cela engendrerait la suppression de plusieurs mutations par un effet de chaîne alors qu'un collège de l'est aura de grande chance de rester vacant faute de candidats.

Le « cas d'école » du collège Michel Debré qui a été profilé cette année contre l'avis de SNEP illustre bien cette logique. Dans toutes les instances académiques, le SNEP est constamment intervenu pour contester ce choix. Malgré des revirements de la part de certaines organisations syndicales, la majorité d'entre elles ont suivi notre point de vue et argumentation. Cela a abouti à un vote majoritaire s'opposant au profilage du poste lors du Comité Technique de mars (6 votes contre sur 10 voix). Décision fut néanmoins prise par Monsieur le Recteur de le profiler.

Le résultat est malheureusement celui que nous avions prédit : le poste est resté vacant faute de candidats correspondant au profil selon l'inspection.

La conséquence pour le mouvement intra académique se solde par 1 mesure de carte scolaire (pour rien !) et 2 mutations supplémentaires perdues pour l'ensemble des 160 demandeurs. Un fiasco qui était pourtant évitable si l'administration nous avait suivi...

Cette exemple met en lumière les dangers des recrutements hors barème et/ou par les chefs d'établissement. Les établissements les plus prestigieux et/ou attractifs d'un point de vue géographique généreraient un nombre suffisant de candidatures alors que, dans les établissements les moins attractifs se verraient affectés des personnels par défaut. Par un effet domino, les familles chercheraient les établissements les plus « réputés ».

Cette logique de mise en concurrence des personnels et des établissements existe actuellement bien que pondérée par des mécanismes qui évitent de trop grandes dérives. Le système de mutation garantit une égalité de traitement des personnels et une répartition équitable sur tout le territoire dès lors que le nombre de postes offerts au concours correspond aux besoins. Mais demain, la généralisation des postes profilés et le recrutement « à la carte » par les CE, la suppression des CAP et du rôle de contrôle de vos commissaires paritaires auraient pour conséquence la généralisation des inégalités. Les élèves les familles les plus en difficultés en subiraient les conséquences.



### Déclaration liminaire FPMA 2019

**Monsieur le Président**

**Mesdames, Messieurs, les membres de la FPMA**

Si nous sommes ici face à vous en rouge, c'est d'abord pour évoquer notre colère face à toutes ces réformes et notamment celle qui vise à détruire le paritarisme et la fonction démocratique de nos instances. Nous aurions pu choisir le noir qui évoque le deuil mais nous sommes au SNEP d'éternels optimistes préférant le combat à la résignation. Les mutations et les premières affectations sont un moment très important pour les agents et ont des conséquences fortes sur leurs conditions personnelles et donc professionnelles. Un enseignant épanoui sera pleinement engagé au service de la réussite de ces élèves. Nos collègues sont très attachés au respect de leur droit, à la transparence des décisions et à la capacité de leurs représentants élus d'assurer une équité de traitement.

La disparition possible des CAPA et l'abandon de certains dispositifs reviennent à laisser l'administration gérer seule les différentes problématiques. Depuis des années, le paritarisme a montré sa pertinence et sa nécessité tant au niveau national qu'académique. A titre d'exemple, nous constatons cette année 25% de modifications lors du GT vœux et barèmes soit 10 % de plus qu'au national. Se priver du paritarisme serait d'autant plus grave et inquiétant qu'en cas de problème, il n'est pas prévu de réunir une CAP spécifique ; tout recours sera donc rendu impossible.

En plus du paritarisme, la casse générale des services publics, celle de l'éducation nationale, et celle de notre discipline est lancée :

- Sortie de l'EPS des disciplines évaluées au DNB
- Programmes vidés de leurs contenus culturels
- Disparition de l'enseignement de détermination et de complément (sans création de spécialité) en lycée
- Perte d'heure d'enseignement en LP

En plus de ces réformes dévastatrices, le gouvernement a choisi une politique d'économie dans l'éducation:

- Des classes de plus en plus chargées
- Une explosion des postes à complément de service
- Un recours massif aux personnels précaires (70 contractuels en EPS en 2019) au détriment d'un vivier de TZR nécessaire.

Un calibrage de postes insuffisant pour notre académie dont les conséquences sont 6 postes vacants après mouvement auxquels s'ajoutent une dizaine de postes à pourvoir.

Et évidemment des suppressions de postes aux concours dont 20% de postes au CAPEPS.

D'ailleurs, dans la même logique, les services académiques ne sont pas épargnés par des problèmes de moyens et donc des difficultés de gestion. Nous sommes tous des victimes de la destruction des services publics qui fragilise notre société.

Etant attachés à l'équité de traitement entre collègues, ce qui exclu de facto tout passe droit, nous sommes extrêmement inquiets sur le déroulement à venir des procédures de mutations qui sont un droit pour les personnels. Le seul élément qui permet de garantir la transparence est le barème.

Qu'en sera-t-il des campagnes de mutations à venir ? Qui constatera les erreurs récurrentes relevées chaque année au niveau des barèmes, qui dénoncera des postes cachés, des postes mis au mouvement puis retirés, des projets de mutations déjà divulgués, des postes oubliés au mouvement et des postes profilés comme celui du collège de Michel DEBRE où nous n'avons eu de cesse d'alerter les services du rectorat sur les conséquences de ce profilage à savoir, mesure de carte scolaire pour un enseignant et risque de vacance du poste à l'issue du mouvement intra académique.

## SUITE DECLARATION LIMINAIRE FPMA

Si, comme nous l'avions demandé, ce support n'avait pas été profilé, cela aurait permis une création de mutation, une annulation de mesure de carte scolaire et trois améliorations de mutations. Chacun tirera les conséquences de ses changements de positions et prendra sa part de responsabilité.

Sans le travail des représentants des personnels, c'est la légitimité de toutes les décisions qui serait remise en cause. La seule possibilité qui resterait aux personnels de contester un acte de gestion, serait d'engager un recours compliqué devant la justice administrative. Mais sur quelle base pourraient-ils s'appuyer si seul le recteur dispose de tous les éléments qui l'ont conduit à décider telle affectation ou telle promotion ?

C'est une régression historique de nos droits.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU

## COMPTE RENDU GT PRIORITES MEDICALES

A nouveau cette année, nous vous rappelons que le handicap est une priorité légale au même titre que le CIMM, l'éducation prioritaire et le rapprochement familial. Le SNEP est cependant, vigilant afin d'éviter que ces priorités médicales permettent une réelle amélioration des conditions de vie des collègues concernés sans pour autant devenir des effets d'aubaines.

Le groupe de travail sur les priorités médicales (PM) s'est tenu le 25 avril 2019 au rectorat.

Nous notons une baisse du nombre de demandeurs toutes disciplines confondues et notamment au niveau de l'EPS (tableau ci-dessous). Le pourcentage d'avis favorable passe de 50% à 71,43%.

Sur les 5 candidats EPS ayant obtenus une bonification médicale sur vœu large, seulement 3 professeurs d'EPS les ont utilisés à l'issue du GT vœux et barèmes.

Bilan Priorités Médicales EPS 2018-2019	2018-2019		2017-2018	
	Nombre	Pourcentage %	Nombre	Pourcentage %
demandeurs académie	56	100	70	100
avis défavorable	16	28,57	21	30
avis favorable	40	71,43	49	70
demandeurs EPS	7	12,50	12	17,14
avis défavorable	2	28,57	6	50
avis favorable	5	71,43	6	50

Il est à noter que le médecin n'a pas pu être présent à ce Groupe de Travail (GT). De ce fait, nous n'avons pas pu avoir d'échanges avec ce dernier au sujet des différents avis proposés..

Émilie Soulet et Frédéric Payet, commissaires paritaires SNEP-FSU Réunion

## PRINCIPES DE L'INTRA COMMUNE

### OU COMMENT AMELIORER LES POSSIBILITES D'AFFECTION...

- 1) en premier lieu il est nécessaire de formuler des vœux précis (ETB) suivi d'un vœu large type commune (COM) ou groupement ordonné de commune (GOC).
- 2) ATTENTION, si vous mettez un vœu COM suivi de vœux précis, ces derniers ne pourront être pris en compte.
- 3) La procédure dite « intra commune » ne se réalise qu'après la première phase d'affectation qui va fixer les barres pour accéder dans les communes ou groupement de commune. **Seuls les collègues entrants ou déjà présents dans une commune sont concernés.**

Ex : si M. X formule les vœux suivants :

1 COM St DENIS / 2 Collège DODU / 3 Collège BOURBON / 4 Collège MONTGAILLARD

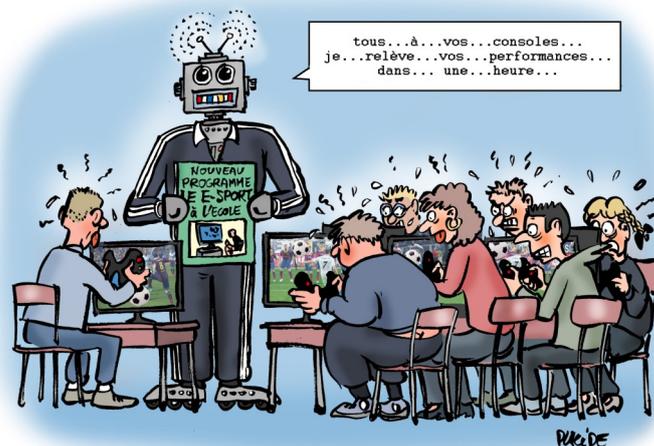
En formulant ses vœux de cette façon, si le collègue obtient **son vœu 1 COM St DENIS**, il n'a aucune possibilité d'amélioration puisqu'il est satisfait sur son vœu 1. Les autres vœux étant de rang inférieur l'algorithme les considéra comme une dégradation.

A contrario, M. Y formule les vœux suivants :

1 Collège Paul HERMANN / 2 Collège ADAM DE VILLIERS /

3 Collège LIGNE DES BAMBOUS / 4 Collège TERRE SAINTE / 5 COM St PIERRE

Si l'algorithme affecte le collègue sur **son vœu 5 COM** au collège TERRE SAINTE, celui-ci pourrait voir son affectation améliorée dans le cadre d'une mutation intra-commune et obtenir par exemple le **Collège ADAM DE VILLIERS** correspondant à son **vœu 2 indicatif** tout en étant toujours considéré comme satisfait sur **le V5 COM**. Il faut néanmoins que son barème soit supérieur aux autres demandeurs de la commune. Quel barème est alors pris en compte ? Le calcul de leur barème prend en compte uniquement **l'ancienneté de poste et l'échelon communément appelé le barème sec.**



Le SNEP FSU Réunion a organisé comme chaque année, plusieurs stages de formation syndicale : « **entrée dans le métier** », « **mutations** », « **action juridique** ». Ce dernier fut animé par Jean Fayemendy, responsable National du SNEP secteur juridique. Les 2 sessions ont permis à près de 150 collègues de comprendre, échanger et débattre à propos des risques spécifiques inhérents au métier d'enseignant d'EPS.

Un autre stage **spécial contractuel** à également été animé par Jean et aura réuni 25 collègues non-titulaires, soit près de la moitié de l'ensemble des contractuels en EPS à la Réunion.

Si le SNEP Réunion reste très attaché à ces stages syndicaux pour l'éclairage qu'ils apportent, ils ont cependant un coût et c'est grâce à vos cotisations que nous pouvons les organiser. C'est pourquoi nous tenions à vous remercier pour vos adhésions et votre fidélité au SNEP.

Le calendrier prévisionnel 2019 2020 n'étant pas encore fixé, nous vous tiendrons informé à la rentrée des stages programmés.



## INFORMATION UNSS

### Nomination d'un nouveau DRA pour l'UNSS Réunion, où en sommes-nous ?

Revendication vieille de près de 20 ans, le SNEP FSU est intervenu à plusieurs reprises au CRUNSS, pour faire état du manque de moyens humains mis à disposition par la direction nationale de l'UNSS, afin de permettre au Service régional de fonctionner normalement et d'assurer sa mission de service public du sport scolaire dans notre académie. La présence d'un DNA dans notre Île et ses échanges avec la gouvernance du rectorat ont confirmé la pertinence de notre analyse et l'urgence dans laquelle se trouvait le SR. Preuve du besoin supplémentaire, un collègue faisant fonction de DRA a été nommé dans la foulée.

Pour stabiliser ce nouveau moyen, un poste a été publié à la BIEP (Bourse Interministérielle Emploi Public) et une dizaine de collègues se sont portés candidats dont certains de métropole et d'autres issue de jeunesse et sport. Le problème est qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, les entretiens n'ont toujours pas eu lieu et, par conséquent, le poste est toujours vacant. Nous avons rencontré le secrétaire général à ce sujet. Celui-ci nous a confirmé que ce poste serait bien créé mais que le rectorat travaillait encore sur les modalités de budgétisation de ce support. Nous avons sollicité le SNEP National qui est intervenu auprès de la DGRH à ce sujet afin d'avoir la garantie du respect de l'engagement pris au sujet de la création du poste. Nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier à la rentrée

Damien Laude, Co-secrétaire Académique représentant SNEP FSU au CRUNSS

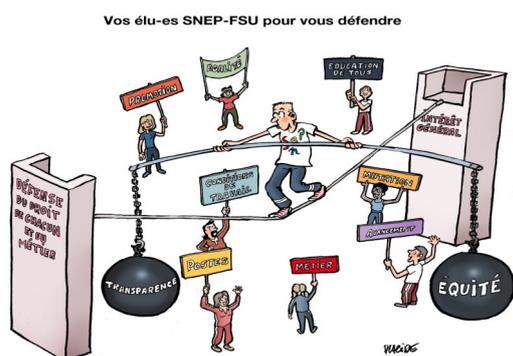
### Une première à la CAPA des Professeurs d'EPS !

Un commissaire paritaire agréé EPS d'une OS autre que le SNEP s'invite à la CAPA des professeurs d'EPS et ne comprend pas en quoi sa présence pose problème puisqu'il est enseignant d'EPS. Une première dans l'histoire des CAPA PEPS.

Pour rappel, à l'issue des élections professionnelles, la CAPA d'installation fixe la représentativité des membres qui la compose et désigne de façon nominative chacun des personnels qui peuvent y siéger. Il en va ainsi pour chaque corps, agrégés, certifiés, PLP, et PEPS. Il n'existe pas de passerelles entre ces différents corps.

Il est donc étonnant voire même inquiétant qu'un élu représentant des personnels ne connaisse pas les règles de base de fonctionnement de ces instances. Pour notre part, une telle méconnaissance des textes relève de l'amateurisme.

En quoi la présence d'un commissaire paritaire agréé est un problème s'il participe à une CA-



PA de Professeurs d'EPS ? La réponse est évidente : en cas de non respect de la composition de la CAPA, n'importe quel agent dont la situation serait traitée par cette instance pourrait faire invalider les décisions prises par celle-ci en saisissant le tribunal administratif. Ce n'est donc pas « couper les cheveux en 4 » que d'exiger le respect des règles garantissant le bon fonctionnement de nos instances.

On voit là les limites de la pluralité syndicale prônée par certains. Certes, nous n'avons pas d'obligations de résultats mais nous avons une obligation de moyens. Nous considérons que ce serait leurrer les collègues que de vouloir les conseiller ou de les accompagner dans leur démarche alors que l'on ne maîtriserait pas les textes et que surtout, on ne préparerait pas nos dossiers.

Au sujet de la CAPA, celle-ci s'est alors ouverte avec un point information concernant la titularisation de 2 collègues dans le corps des PEPS (1 par liste d'aptitude, 1 au titre du BOE).

S'en est suivi l'étude des promotions à la classe exceptionnelle. Nous avons commencé par dénoncer l'absurdité de cette modalité de promotion où par exemple, dans le corps des PLP, près d'un quart des promotions sont perdues faute de candidats en nombre suffisant. En plus des PLP, cette situation concerne désormais également le corps des certifiés et à moyen terme les PEPS.

Afin d'empêcher cette situation, notamment en permettant un turn over important de candidats promus, par rapport au document de travail initial nous avons été force de propositions : 2 au titre du vivier 2, 1 pour le vivier 1 et 1 pour l'échelon spécial, soit un total de 4 propositions portées par les commissaires paritaires du SNEP FSU. Toutes ont été validées par la CAPA.

## A QUOI SERT LE PARITARISME ?

*A toi le représentant de tes pairs  
A la recherche de l'égalitaire  
Tu ne saurais toujours te taire  
Car tes actes reflètent tes valeurs.*

*A toi commissaire paritaire visionnaire  
Face à l'injustice et les travers  
Pour éviter des situations délétères  
De tes collègues et compères.*

*A toi commissaire qui n'a pas d'heure  
Pour améliorer et défendre tes frères  
Agissant parfois comme un vrai père  
Tu protèges et conseilles tes sœurs.*

*A toi commissaire luttant contre les restrictions  
Dans l'optique d'une belle éducation  
Tu te démènes pour une réelle revalorisation  
Pour les pratiques et la profession.*

*A toi commissaire agissant tel le partenaire  
Où toutes les instances sont des anniversaires  
Qu'il te faut marquer d'une pierre  
Tant ces moments sont éphémères.*

***Merci à Stéphane Demure  
pour ce rappel salutaire tout en rime***





## Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



## Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



## Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

## Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, ...), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2019/2020 est donc identique à celui de l'an passé.

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon	C.E EPS Hors Classe 5 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	245 €	291 €	318 €
Crédit d'impôts	162 €	192€	210 €
<b>Coût réel de la cotisation syndicale</b>	<b>83 €</b>	<b>99 €</b>	<b>108 €</b>
Soit, par semaine **	1,60 €	1,90 €	2,07 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



## Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2019-2020. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr) (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>				
	Nom					Code établissement				
	Nom de jeune fille					Nom				
	Prénom					Adresse complète				
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %
Téléphone portable				Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire		
				Disponibilité		Congès (parental...)				

<b>Bulletins</b>	Envoi des bulletins SNEP-FSU			Envoi du bulletin FSU ( "POUR" )			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin		
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique					
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale						Date et signature		

## Cotisations SNEP-FSU DOM 2019-2020

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon</b>										
					1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS				140 €	176 €	200 €	213 €	224 €	231 €	245 €	262 €	279 €	298 €	319 €
	Prof EPS classe normale biadmissible						209 €	218 €	231 €	248 €	260 €	279 €	300 €	322 €	335 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe				279 €	293 €	314 €	339 €	360 €	379 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.				330 €	350 €	368 €	396 €	424 €	441 €	468 €				
	AE - CE - PEGC					168 €	176 €	186 €	195 €	204 €	213 €	224 €	235 €	249 €	263 €
	CE - PEGC Hors Classe						248 €	262 €	295 €	318 €					
	CE - PEGC Classe Ex.				295 €	321 €	339 €	360 €	379 €						
	MA et CDI				140 €	158 €	162 €	174 €	186 €	196 €	210 €				
	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon</b>										
					1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS				150 €	232 €	237 €	256 €	272 €	291 €	312 €	335 €	358 €	379 €	395 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe				358 €	379 €	396 €	424 €	441 €	468 €					
	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>				<b>Catégorie/échelon</b>										
				1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.				396 €	424 €	441 €	468 €	468 €	483 €	508 €					

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	140 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année	62 €
Agrégré stagiaire sur 1er poste	150 €	Autre contractuel (CDD)	42 €
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation	143 €

<b>Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.</b>		<b>Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.</b>	
--	--	---	--

<b>Abonnement Bulletin</b>			
Non syndicales	75 €		
Institutions/Associations	75 €		
Etudiants STAPS	20 €		

<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>			
Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €
		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
		Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois ). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	<small>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</small>		
	<small>Une demande de remboursement doit être présentée :          - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,          - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</small>		
	<small>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</small>		
Nom	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Prénom	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Adresse	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Compl. d'adresse	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
CP - Ville	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Pays	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Code IBAN	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Code BIC	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCİ DE JOINDRE UN RIB		
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 100%;" type="text"/>		

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
 A :  
 Le :  
 Signature :

**! CREDIT D'IMPOT**

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 200 € ne vous coûte réellement que 68 €.